



# JONCTION

**EN PARTENARIAT AVEC**

**PRIVACY  
INTERNATIONAL**



**SEMINAIRE INTERNATIONAL A L'INTENTION DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE  
D'AFRIQUE FRANCOPHONE SUR LE THEME : « DROIT A LA VIE PRIVEE ET PROTECTION  
DES DONNEES PERSONNELLES »**

## RECOMMANDATIONS

Les participants au séminaire international de formation et de concertation à l'intention de la société civile d'Afrique francophone sur le thème : Droit à la vie privée et protection des données à caractère personnel » tenu à Dakar en République du Sénégal les 10 et 11 octobre 2013, à l'hôtel Ndiambour formulent les recommandations suivantes à l'intention de tous les acteurs impliqués ;

1. Création des autorités nationales de protection de la vie privée et les données personnelles dans les Etats qui n'en disposent pas encore ;
2. Actions de sensibilisation du grand public et les secteurs professionnels notamment les journalistes, la chaîne judiciaire, les médecins etc. sur les enjeux de la protection de la vie privée et des données à caractère personnel ;
3. Développement d'un cadre de partenariat pour la protection de la vie privée et les données personnelles regroupant les Etats, les Organisations Internationales, la Société Civile, le secteur privé, le monde de l'enseignement et de la recherche, etc. ;

4. Création de synergies entre les autorités spécialement dédiée à la protection des données personnelles et les commissions nationales des droits de l'homme ;
5. Appui à la mise en œuvre et la transposition des textes communautaires de la CEDEAO sur la protection des données personnelles ;
6. Appui au renforcement des autorités indépendantes de protection de la vie privée et les données personnelles, notamment dans les dotations budgétaires et la formation du personnel,
7. Renforcement et mise à niveau du personnel de la chaîne judiciaire (Officier de Police Judiciaire, Magistrats, Huissiers, etc) sur la protection des données à caractère personnel et sur la spécificité de la procédure judiciaire liée aux TIC en général et de tous les acteurs impliqués;
8. Adoption d'une Convention de l'Union Africaine sur le cyber sécurité qui pourrait être un texte communautaire fédérateur des actions à engager par les différents Etats africains en la matière pour une meilleure sécurisation de nos Etats, des personnes et des biens ;
9. Réalisation, à court terme, des études sur l'état de la protection de la vie privée et les données à caractère personnel dans les pays africains ;
10. Elaboration et ou traduction de documents essentiels à la protection de la vie privée en langues nationales ;
11. Prise en compte de la protection des données à caractère personnel dans la législation sur la presse en ligne ;
12. Prise en compte de la protection des données à caractère personnel dans la fourniture des services e-gouvernement ;
13. Prise en compte de la vie privée dans les normes de construction immobilière;
14. Implication de l'Association française des autorités de protection des données et de la CNIL pour les actions futures dans les pays francophones ;
15. Représentation de Privacy International en Afrique ou création d'un réseau partenaire ;

**Dakar le 11 octobre 2013 à Ndiambour Hôtel**

## **Les Participants**